



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD  
VILLE DE SAINT-COLOMBAN

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

### RÈGLEMENT NUMÉRO 382-24

INSTITUTION DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE DE LA MRC  
DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

Je soussignée, Catherine Séguin, greffière de la Ville de Saint-Colomban, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 3 avril 2024 l'avis public ci-joint, en affichant une copie au bureau de la Ville et sur le site Internet de la Ville.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat ce 3<sup>e</sup> jour du mois d'avril de l'an deux mille vingt-quatre.

---

Catherine Séguin  
Greffière  
[greffe@st-colomban.qc.ca](mailto:greffe@st-colomban.qc.ca)



349, rue Labelle  
Saint-Jérôme (Québec)  
J7Z 5L2

Région des Laurentides

---

## AVIS PUBLIC

---

**RÈGLEMENT NUMÉRO 382-24**  
**INSTITUTION DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE**  
**DE LA MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD**  
**ENTRÉE EN VIGUEUR**

**AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par le soussigné :

QUE le règlement numéro 382-24 relatif à l'institution du comité consultatif agricole de la MRC de La Rivière-du-Nord a été adopté de la façon suivante :

Avis de motion :	4 mars 2024
Dépôt du projet de règlement :	4 mars 2024
Adoption du règlement :	27 février 2024
Entrée en vigueur :	2 avril 2024

Ledit règlement est disponible au bureau de la MRC de La Rivière-du-Nord (349, rue Labelle à Saint-Jérôme) selon les heures d'ouverture ainsi que sur son site internet à l'adresse suivante : <http://mrcrdn.qc.ca>.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 2<sup>e</sup> jour d'avril 2024.

Guillaume Laurin-Taillefer, avocat  
Directeur général et greffier-trésorier

Tél. : 450-436-9321  
Télec. : 450-436-1977  
[www.mrcrdn.qc.ca](http://www.mrcrdn.qc.ca)